

Délibération  
du Conseil de Communauté

---

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 51  
Membres absents : 27  
Procurations : 13

Séance du 15 février 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 15 du  
mois de février, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 09/02/2023  
Date de transmission : 21/02/2023  
Date de mise en ligne : 22/02/2023

---

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert,  
M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-  
Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ  
Françoise, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme  
GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY  
Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M.  
KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M.  
MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard,  
Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. OTT Jean-Martin, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI  
Gabriel, Mme RINQUEBACH Ariane, Mme ROSSE Christiane, M. SCHICCA Daniel, Mme  
SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SIBOLD Clément, Mme SORET  
VACHET-VALAZ Rachel, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André,  
Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme  
CAILLEAUX Hélène, M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES  
Raymond), M. KAHRIC Franck, M. LATSCHA Gaston (pouvoir à Mme CHAPPEL Josiane), Mme  
LEFEBVRE Martine, M. MARTIN Anthony, M. LITZLER Thierry, M. MULLER Hubert, M. PILLERI  
Angelo (pouvoir à M. JUCHS Bernard), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna (pouvoir à  
Mme GANGLOFF Karin), M. RIBSTEIN André, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël (pouvoir  
à Mme BACH Céline), M. SCHACHER Francis (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. SCHICKLIN  
Julien, M. SCHMITTER Bernard (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. SCHOTT Jean-Louis, Mme  
SFEIR Lola (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir  
à M. GISSY Bertrand), M. STRIBY Patrick (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. STRICH  
Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. KASTLER  
André), M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. PFENDLER Pierre),  
M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 11<sup>ème</sup> QUESTION

### Proposition de prolongation du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo pour les résidents de Saint-Louis Agglomération et modification des conditions d'attribution

(DELIBERATION n°2023-011)

Par délibération du 19 décembre 2018, le Conseil de Communauté a approuvé la mise en place d'une aide à l'achat d'un vélo pour les résidents de Saint-Louis Agglomération, dans les conditions suivantes :

- 200€ maximum pour l'achat d'un vélo électrique ou cargo,
- 100€ maximum pour l'achat d'un vélo de ville, VTT ou pliant,

la prime étant plafonnée à 50% du montant TTC du vélo et ce dernier devant être acheté dans l'un des magasins de l'agglomération.

Le bénéficiaire doit être une personne majeure, domiciliée sur le territoire de Saint-Louis Agglomération, et seule une demande par foyer est acceptée.

Depuis sa mise en place, ce dispositif rencontre un franc succès : les montants versés pour cette opération étaient de 70 400 € en 2019, de 107 700 € en 2020 puis de 95 300 € en 2021 et 90 200 € en 2022. Au total, 2 213 résidents ont ainsi pu bénéficier de cette prime.

Saint-Louis Agglomération étant engagée dans une démarche d'économie circulaire, il est proposé, pour l'année 2023, d'étendre ce dispositif d'aide aux vélos d'occasion, achetés dans l'un des magasins de l'agglomération.

Il est par ailleurs proposé de fixer un plafond d'éligibilité à 3 000 € TTC (4 000 € TTC pour les vélos cargo), au-delà duquel l'achat du vélo neuf ou d'occasion ne sera plus éligible au dispositif d'aide. Seuls les vélos d'un montant inférieur à ces seuils pourront ainsi bénéficier de la prime.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

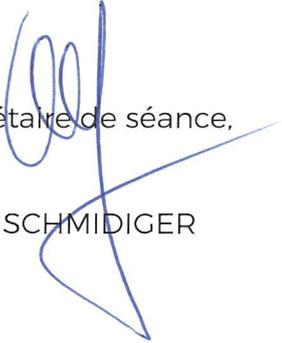
- de reconduire, sur l'année 2023, le dispositif d'attribution d'une aide à l'achat d'un vélo pour les résidents de Saint-Louis Agglomération dans les conditions exposées ci-dessus ;
- d'étendre le dispositif aux vélos d'occasion, achetés dans un des magasins de l'agglomération ;
- de fixer un prix plafond d'éligibilité pour les vélos neufs ou d'occasion à 3 000 € TTC et à 4 000 € TTC pour les vélos cargo ;
- de prévoir, pour le financement de cette opération, des crédits d'un montant de 90 000 € au budget primitif 2023 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment afin de modifier le descriptif du dispositif tel que ci-annexé.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER



---

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 20 février 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

